

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-474

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Création - Convention de renouvellement urbain
quartier Pontreau / Colline
St André

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Création - Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D-2015-445 du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la CAN, la Ville de Niort et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Sur la base des diagnostics et études urbaines menées dans le cadre du protocole de préfiguration, cinq objectifs prioritaires ont été ciblés pour répondre au triple enjeu de la qualité de l'habitat public et privé, de l'amélioration des espaces et équipements publics, de l'attractivité économique et commerciale :

- améliorer la qualité de l'habitat social ;
- agir sur l'offre d'habitat dégradé ;
- restructurer l'offre commerciale de proximité autour de commerces moteurs ;
- offrir une qualité d'espaces publics ;
- recomposer la place Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale.

A cette fin, les moyens financiers des partenaires ont été mobilisés pour déployer un programme d'interventions de près de 26 millions d'euros.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalifications des équipements publics municipaux.

Portant sur un montant global de 8 914 883,33 € HT soit 10 697 860,00 € TTC en dépenses et de 1 820 536,00 € en recettes, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 5 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André ;

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)				
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	8 914 883,33	10 697 860,00	876 000,00	1 535 500,00	1 658 200,00	4 758 160,00	1 870 000,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 416 666,67	1 700 000,00	30 000,00	130 000,00	290 000,00	940 000,00	310 000,00
Rue Guy Guilloteau	770 833,33	925 000,00				425 000,00	500 000,00
Rue du Maréchal Leclerc	650 000,00	780 000,00	175 000,00	405 000,00	200 000,00		
Rue St Gelais	675 833,33	811 000,00		20 000,00	120 000,00	571 000,00	100 000,00
Rue Jules Ferry	408 333,33	490 000,00	150 000,00	340 000,00			
Secteur Denfert Rochereau	4 993 216,67	5 991 860,00	521 000,00	640 500,00	1 048 200,00	2 822 160,00	960 000,00
Recettes totales	1 517 113,33	1 820 536,00		523 512,00	423 512,00	548 512,00	325 000,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	175 254,17	210 305,00		210 305,00			
Secteur Denfert Rochereau	1 341 859,17	1 610 231,00		313 207,00	423 512,00	548 512,00	325 000,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ